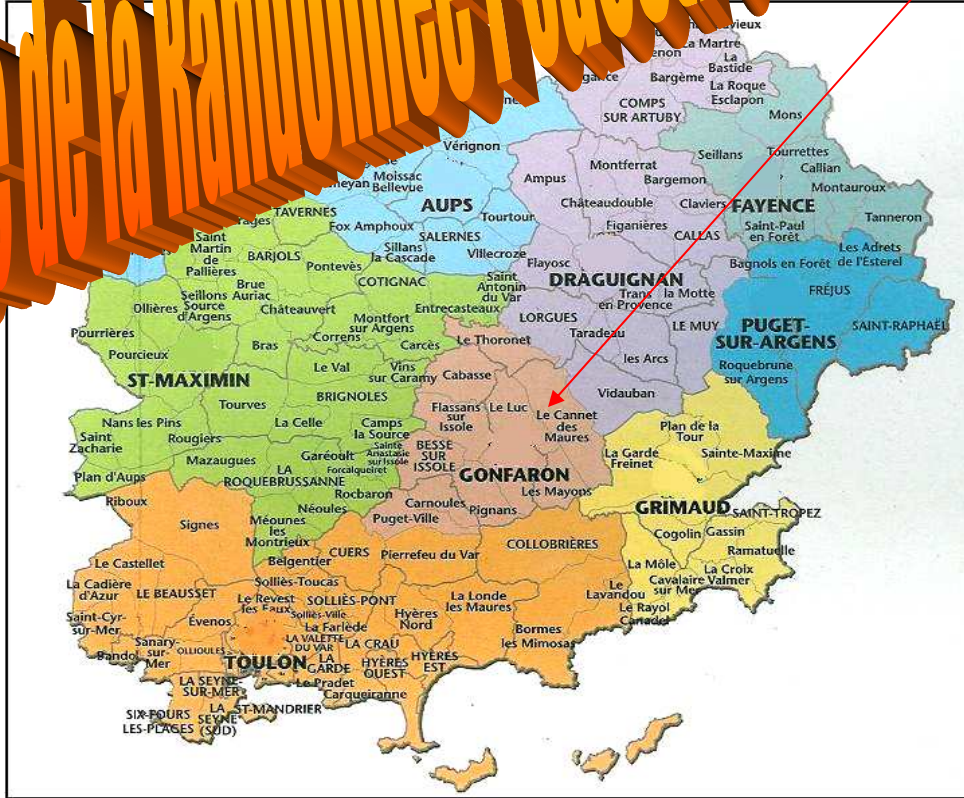


DOSSIER DE PRESSE



FÊTE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE le 9 mai 2010





SOMMAIRE

Introduction	p 3
La fête de la randonnée	p4
Les Randonneurs Cannetois	p5
Le comité départemental du Var	p 6
Les organisateurs et partenaires	p 7-8
Recommandations aux promeneurs et randonneurs	p 9
Les 10 commandements du randonneur	p 10
Contact	p 11

Introduction

Depuis 1992 le comité départemental de la randonnée pédestre du Var et ses bénévoles vous proposent chaque année à un rendez-vous et à chaque fois dans un lieu différent pour parcourir et découvrir les sentiers balisés de notre département.

Pendant cette journée le comité et ses 78 associations affiliées à la fédération française vous invitent au fil des chemins et des sentiers le 9 mai 2010 au Cagnet des Maures à découvrir la meilleure façon de marcher en échangeant, en partageant, et en découvrant les paysages magnifiques de la Dracénie.

Les objectifs du comité, au côté du Conseil Général, sont

- de participer au développement du Tourisme Vert dans le Var,
- d'inciter le grand public à pratiquer la randonnée pédestre en respectant l'environnement,
- de respecter la Charte de Sports de Pleine Nature signée avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var pour concilier la pratique des sports de nature et l'environnement,
- de faire connaître notre Fédération et notre comité.

La randonnée constitue une activité simple, accessible à tous et à tout âge, et ce tout le long de l'année. La pratique de la randonnée est un atout pour la santé du corps et de l'esprit.

Le 9 mai 2010, les bénévoles s'attacheront à sensibiliser le plus grand nombre de personnes, petits ou grands à la pratique de la randonnée et à ces bienfaits sur notre santé.

La fête de la randonnée

Le dimanche 9 mai 2010, le comité départemental de la randonnée pédestre du Var organise la fête de la randonnée avec le concours des bénévoles de l'association « Les Randonneurs Cannois », et vous propose au cours de cette journée de découvrir le Lac des Escarcets et le Vieux Cannel.

Amoureux de la nature, randonneurs ou promeneurs ne manquez pas de venir au rendez vous fixé par le comité et les Randonneurs Cannois et profiter du programme.

Dès 7 h 00 Ouverture des Parking Jas de Farret et Aire du Recoux

Dès 7 h 30, l'accueil des randonneurs dans le parc de la Mairie
Petit déjeuner
Inscriptions aux randonnées

De 08 h 00 à 09 h 00 Départ pour les 4 circuits

-jaune : tour du lac des Escarcets (départ en bus-navette) 7 km – dénivelé : 60m – 2h de marche

-vert : le Vieux Cannel – 12km – dénivelé : 490m – 3h30 de marche

-bleu : les Escarcets Jaudelières (départ en bus-navette) 13km – dénivelé : 120m – 4h de marche

-rouge :les Crêtes de Meren – 20km – dénivelé : 620m – 6h de marche

Retour : le dernier bus à 16 h 00 pour toutes les randonnées

Pour les non-randonneurs, il leur est proposé :

10 h 00 : Départ pour la visite guidée du Vieux Cannel

13 h 30 : Départ pour la visite des caves du Domaine de Colbert

14 h 30 à 16 h 00 : -Animation par l'association Country Sweet Home du Cannel des Maures
et Les Diablotins vidaubannais,

- Activités sportives de gym douce : thaï chi, stretching, step, speed ball
-Rafraîchissements offerts aux randonneurs

16 h 30 :

Remise des récompenses
Tirage de la tombola
Pot de l'amitié

Les Randonneurs Cannetois

Découvrir et comprendre la biodiversité des Maures en cheminant au cœur de la Réserve naturelle Nationale ou sur les crêtes autour du Vieux Cannel, permettre à tous : randonneur occasionnel ou expérimenté, d'apprécier ce patrimoine exceptionnel au cours d'une journée festive et de rencontre, tels sont les objectifs fixés par les Randonneurs Cannetois chargés de l'organisation de cette fête, avec l'étroite collaboration du Comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de la commune du CANNET DES MAURES.

Les Randonneurs Cannetois se sont totalement investis depuis plusieurs mois déjà aux côtés de la Commune du Cannel des Maures ainsi que du CDRP afin d'assurer le plein succès de cette journée du 9 Mai. Ils tiennent aussi à remercier chaleureusement les nombreux partenaires institutionnels ou occasionnels, grandes enseignes ou indépendants pour leur aide logistique, matérielle ou financière sans lesquelles une telle fête ne pourrait se concevoir.

Créée en 1993, l'association compte 170 adhérents dont une douzaine d'accompagnateurs de randonnée tous bénévoles qui reçoivent une formation continue sur l'orientation et la sécurité.

Les sorties habituelles sont bihebdomadaires, le jeudi après-midi pour des petites randos de 2h30 à 3h et pour les plus aguerris la sortie dominicale sur la journée avec pique-nique, de 4 à 5h de marche avec des dénivelés se situant entre 200 et 800 m.

Plusieurs séjours sont organisés chaque année, en 2009 : Volcans d'Auvergne – Alpes, en projet : Italie (Cinque terre) et Ecosse...

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et rattachée au Comité Départemental du Var qui ne compte pas moins de 91 associations pour près de 8000 adhérents, notre département étant l'un des plus actifs en terme de randonnée. Chaque année, les Randonneurs Cannetois s'impliquent également dans la semaine varoise de la randonnée pédestre qui a lieu en octobre.

Les Randonneurs Cannetois

Website : lesrandonneurscannetois.fr

E-mail : contact@lesrandonneurscannetois.fr



Communiqué de presse/GD/20.03.10

Le Comité Départementale du Var

est le représentant de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Son but général est d'assurer le développement de la randonnée pédestre dans le Var, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et ses loisirs.

Le comité, sous la présidence de M Henri CHARTIER, représente 91 associations de randonneurs affiliées à la fédération avec 7 700 adhérents. Il est organisé en plusieurs Commissions :

Editions, participe à la création et la mise à jour des Topo-guides, élaboration des dossiers techniques ;

Sentiers, participe à la gestion, au suivi des 1 700 km de sentiers GR (Grande Randonnée) PR (Promenade Randonnée) inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires Promenades Randonnées), à la gestion et le suivi du balisage de ces sentiers, aux conventions de balisage des sentiers inter-communales, un chemin une école ;

Vie Associative, entretient les relations avec les associations, gère les adhésions, les licences, les assurances, les affiliations, l'agrément tourisme, du matériel promotionnel ; et de la fête de la randonnée.

En 1992 la première fête de la randonnée s'est déroulée à Collobrières, puis successivement à Carcès (1993), Cogolin (1994), Roquebrune sur Argens (1995), Le Beausset (1996), Bormes les Mimosas (1997), Nans les Pins (1998), Draguignan (1999), Sanary sur Mer (2000), Montauroux-Pays de Fayence (2001), La Crau (2002), Entrecasteaux (2003), Bormes les Mimosas (2004), Sanary sur Mer (2005), Saint Tropez (2006), Ollioules (2007), Draguignan(2008), La Londe des Maures (2009).

Communication, rédaction et édition, promotion de l'activité du comité, relation avec les médias, Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre ;

Formation, organisation et suivi des stages de formation fédéraux-départementaux, animateurs, baliseurs, dirigeants.

secrétariat général, gestion du courrier, préparation des réunions de comité, comptes rendus, mise à jour des fichiers

délégués de zone, représente le comité auprès des associations, des collectivités et institutions locales, mises en application des directives des responsables de pôles, suivi des dossiers spécifiques.

Tous les personnels du comité sont des bénévoles.

Les organisateurs

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Var



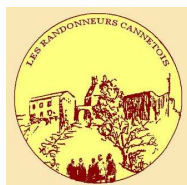
La Ville Du Cannet des Maures



Communauté de communes Cœur du Var



Les Randonneurs Cannetois



Le Partenaire Officiel de la Fédération



Les partenaires institutionnels

Conseil Général du Var

Direction Sport Jeunesse Education
Comité Départemental du Tourisme



Le Comité Départemental Olympique et Sportif

Comité Varois Sports et fêtes



Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports



Les partenaires privés



RECOMMANDATIONS AUX PROMENEURS ET RANDONNEURS

Avant toute promenade ou randonnée

Je me renseigne sur l'itinéraire :

- Distance
- Durée
- Dénivelé
- Difficultés
- Accès réglementé
- Le balisage (traits blanc et rouge Grande Randonnée ; jaune et rouge Grande Randonnée de Pays, jaune Promenade et Randonnée, blanc et vert Conseil Général)
- la météo : tél 08 92 68 02 83

Pour le département du Var, les départs de feux, la chaleur, les orages soudains le vent violent pendant la période estivale représentent de gros risques.

La préfecture du Var a établi une échelle à risque comportant quatre niveaux d'ordre croissant : jaune, orange, rouge et noir.

Lorsque la couleur de l'échelle des risques est orange je ne m'aventure pas sur les sentiers de randonnées se trouvant dans les massifs. Tél : 04 98 10 55 41

Je prépare mon équipement :

- Des chaussures adaptées à mon itinéraire (la plupart des sentiers du littoral nécessitent des chaussures avec une bonne accroche et une bonne adhérence).
- Des vêtements adaptés aux conditions météo (casquette, lunettes, coupe-vent, cape de pluie, vêtement chaud, crème solaire).
- Une carte ou topoguide de la région, une boussole ou GPS.
- Une trousse de secours, une couverture de survie, un téléphone portable
- De quoi me restaurer (barres énergétiques, et surtout de l'eau)

Pendant la randonnée :

- J'utilise les sentiers balisés
- Je consulte régulièrement la carte pour me situer
- Je m'adapte à l'évolution des conditions (météo, terrain, fatigue, horaire), aux informations rencontrées (zones protégées, propriété privée, autres usagers) en modifiant mon itinéraire et je n'hésite pas à renoncer.
- Je veille à ne pas dépasser mes capacités.
- Je n'oublie pas de boire

En cas d'accident :

Je protège la victime
J'alerte les secours en composant le 112 ou le 18
Je précise : mon identité,
 ma localisation,
 l'état de la victime

LES 10 COMMANDEMENTS DU RANDONNEURS

Respectons la trace des sentiers, n'utilisons pas de raccourci pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion, surtout sur les milieux sensibles (dune, marais, etc.).

Pensons aux autres, à la sécurité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins.

Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons mieux pourquoi il convient de les préserver.

Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons les avec nous jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne faisons de feu dans la nature (forêt, zone broussailleuse).

Ne dégradons pas les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux.

Tenons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victime d'accident.

Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

Renseignons nous, en période de chasse auprès des communes, certains itinéraires peuvent être dangereux.

Informons nous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux, les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette de plantes peuvent, dans certain cas être proscrits.

CONTACTS ET COORDONNEES

Pour le grand public et obtenir la brochure

Dans les offices de tourisme

Auprès des associations de randonnées du Var

Sur le site du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre :
<http://cdrp83.fr>

Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Maison Départemental des Sports – l’Hélianthe
Rue Emile Ollivier – LA RODE 83000 TOULON
Tél : 04 94 42 15 01
cdrp83@free.fr – <http://cdrp83.free.fr>

Pour la presse

Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Maison Départemental des Sports – l’Hélianthe
Rue Emile Ollivier – LA RODE 83000 TOULON
Tél : 04 94 42 15 01
cdrp83@free.fr – <http://cdrp83.free.fr>

Responsable pôle Communication
M BESSIERE Jean Pierre

Responsable pôle de la vie associative (Présent le 9 mai)
M LEPRETRE Jackie
Tél 06 10 07 64 36
Email malep49@aol.com